

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 010

Finances – Mise en place d’une Maison de services au public – Demande de subvention auprès de la Dotation d’Equipements des territoires Ruraux – Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d’AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°2019-072 en date du 6 décembre 2019 relative au projet de mise en place d'une maison de services au public avait pour objet de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

Il est rappelé que ce projet a pour but de favoriser l'accessibilité des services publics en milieu rural.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet de mise en place d'une maison de services au public ;
2. valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Mise en place d'une maison de services au public	30 000 € HT	DETR	10 500 €
		Autofinancement	19 500 €

3. autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 22/01/2020

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER.



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.